

Procès-Verbal de la Commission Recherche du Conseil Académique

Formation Plénière

Séance du 9 juillet 2025

PV approuvé en
Commission Recherche
Formation Plénière
le 8 septembre 2025

Membres élus de la Commission Recherche du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain		X	Mme RIBOT-BARRE
Monsieur	ASPE Barthélémy	X		
Monsieur	BALMAND Samuel		X	
Monsieur	CAGNON Benoît	X		
Madame	CASTAGNEZ Noëlline		X	M. ROBIN
Monsieur	CLAVIER Benoît		X	
Monsieur	CORMIER Franck	X		
Madame	COUILLANDRE Anabelle		X	
Madame	D'ALMEIDA Charlotte		X	
Monsieur	DIALLO Babacar		X	
Madame	DURVILLE Fanny		X	
Monsieur	FOUCHER Fabrice	X		
Monsieur	FRANCOIS Clément		X	Mme TURCU
Madame	GILLAIZEAU Isabelle		X	M. CAGNON
Monsieur	GRANDJEAN Gilles		X	
Madame	GRUGIER Emma (titulaire)			
Monsieur	PIERRET Émile (suppléant)		X	Mme RIBOT-BARRE
Monsieur	HALTER Fabien	X		
Madame	HENAULT Mélie		X	
Monsieur	KIRAT Djamel		X	Mme TURCU
Madame	KOGA Estelle	X		
Monsieur	LACAYO Oscar		X	M. CORMIER
Madame	LANOE Catherine		X	M. ROBIN
Madame	LETORT Frédérique	X		
Monsieur	LIEDLOFF Mathieu	X		
Madame	MOLLET Lucile	X		
Madame	MURA Catherine	X		
Madame	NICOURT Sophie		X	Mme LETORT
Madame	RABOT Éva	X		
Madame	RIBOT-BARRE Magali	X		
Monsieur	ROBIN Thierry	X		
Monsieur	SERREAU Raphaël		X	M. VERIN
Monsieur	SINTUREL Christophe		X	M. CAGNON
Madame	TAILLEBOIS Émiliane	X		
Madame	TURCU Camélia	X		
Madame	VAN HEIJENOORT Carine		X	
Monsieur	VERIN Marc	X		
Madame	VERON Laélia		X	
Madame	YOUSSEF Sawsen		X	Mme MOLLET

Invité-e-s à la séance :

- Madame Anne FIEF, Assistante de la Vice-présidente de la Commission Recherche, secrétaire de séance.
- Madame Géraldine LEONARD, directrice du Pôle APRI

Art 27 des statuts de l'université (CAC) qui s'applique à la CR

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation

est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CR	41	38	19	13

En début de séance : Nombre de présents : 15 / Procurations : 12 / Total votants : 27

Le quorum étant atteint, Madame Camélia TURCU, Vice-présidente de la Commission Recherche ouvre la séance à 14h03.

Rappel de l'ordre du jour :

- Informations générales
- Approbation du PV de la Commission Recherche du 24 juin 2025
- Changement de direction et direction adjointe du laboratoire REMELICE (Réception et Médiation de Littératures et de Cultures Etrangères et comparées)
- Changement de direction et direction adjointe du laboratoire CEDETE (Centre d'Etudes pour le Développement des Territoires et l'Environnement)
- [Changement de direction adjointe de l'Observatoire Radioastronomique de Nançay
- Demande de décharge pour projet d'envergure
- Présentation du dossier « chercheur associé »
- Présentation du dossier « chercheur honoraire »
- Tremplin pour la Recherche
- Questions diverses

1. [Information] Informations générales

La Vice-Présidente de la Commission Recherche apporte des éléments d'information relatifs au calendrier des Directeurs d'Unités, au calendrier des instances et aux Chaires de Professeur Junior.

2. [Délibération] Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 24 juin 2025

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le PV du 24 juin 2025 au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	12
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : Le PV du 24 juin 2025 est approuvé.

3. [Délibération] Changement de direction et direction adjointe du laboratoire REMELICE

14h20 : sortie de Monsieur ROBIN (14 présents / 10 procurations)

Lors de l'Assemblée Générale du laboratoire REMELICE du 24 juin 2025 ont été retenues les candidatures de Catherine PELGAGE, pour la direction à partir du 1^{ER} septembre 2025, et Thierry ROBIN, pour la direction adjointe à partir du 1^{er} septembre 2025 avec 17 votant.es, 17 votes exprimé.es, 17 votes favorables à ces deux candidatures.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le changement de direction et direction adjointe du laboratoire REMELICE à la date du 1^{ER} septembre 2025 au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	10
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : Le changement de direction et de direction adjointe du laboratoire REMELICE est approuvé à l'unanimité.

14h26 : retour de Monsieur ROBIN

4. [Délibération] Changement de direction et de direction adjointe du laboratoire CEDETE

14h28 : arrivée de Monsieur FOUCHER (15 présents / 12 procurations)

Lors du Conseil d'unité du 19 juin 2025 ont été retenues les candidatures de Pascal BARTOUT pour la direction à partir du 1^{er} septembre 2025 et Laurent TOUCHART, pour la direction adjointe à partir du 1^{er} septembre 2025 avec 19 votants : 16 Oui ; 2 Blancs ; 1 Nul.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le changement de direction et de direction adjointe du laboratoire CEDETE à la date du 1^{er} septembre 2025 au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	12
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
---------------	---

Suffrages exprimés :	28
----------------------	----

Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Pour :	28
Contre :	0

Vote de la Commission : Le changement de direction et de direction adjointe du laboratoire CEDETE est approuvé à l'unanimité.

5. [Délibération] Changement de direction adjointe de l'Observatoire Radioastronomique de Nançay

Le conseil d'unité du 11 février 2025 a élu à l'unanimité (11 voix sur 11), à partir de cette date jusqu'au 31 décembre 2028, Sophie MASSON en tant que directrice adjointe "scientifique" et Christophe TAFFOUREAU comme directeur adjoint "technique".

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le changement de direction adjointe de l'Observatoire Radioastronomique de Nançay au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	12
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Vote de la Commission : Le changement des directions adjointes de l'Observatoire Radioastronomique de Nançay est approuvé à l'unanimité.

6. [Délibération] Demande de décharge pour projet d'envergure

14h34 : sortie de Monsieur FOUCHER (14 présents / 12 procurations).

Prolongement décharges :

- Emilie DESTANDAU (ICOA) : décharge de 64h/année pour l'ARD Cosmetosciences de septembre à décembre 2025 : 1/3 de 64h (21,33 ETD).
- Fabrice FOUCHER (PRISME) : décharge de 64h/année pour le projet HAPPIS.

Mme KOGA intervient pour interroger la Commission sur la définition d'un projet d'envergure. La Vice-Présidente Recherche et la directrice du pôle APRI apportent des éclaircissements en précisant qu'il s'agit de projets structurants nécessitant un engagement en termes de temps, et qui mobilisent des moyens financiers, humains et organisationnels importants.

Mme Frédérique LETORT demande si la décharge est financée par le projet lui-même.

M. HALTER intervient en établissant un parallèle avec les projets ERC.

La Vice-présidente soumet la demande de décharge de Madame DESTANDAU au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	12
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : La demande de décharge de Madame DESTANDAU est approuvée à l'unanimité des votants.

La Vice-présidente soumet la demande de décharge de Monsieur FOUCHER au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	12
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : La demande de décharge de MONSIEUR FOUCHER est approuvée à l'unanimité des votants.

14h51 : retour de Monsieur FOUCHER (15 présents / 12 procurations).

7. [Avis] Présentation du dossier « chercheur associé »

La Vice-présidente de la Commission Recherche présente le statut de chercheur associé. Ce dispositif dans l'idéal pourrait être mis en place à la rentrée.

Un chercheur associé à une unité de recherche de l'Université d'Orléans peut être personnel enseignant du second degré affectés dans le supérieur, un enseignant-chercheur externe à l'université d'Orléans ayant une affiliation institutionnelle ou une affiliation à un autre établissement, un employé d'une fondation, d'une entreprise, d'une association, d'une école, d'une agence ou organisme nationale ou internationale ainsi qu'un professionnel libéral. Les enseignants-chercheurs présents dans les unités de recherche de l'université d'Orléans ne peuvent pas être associés à une autre unité de recherche de l'université d'Orléans.

Un chercheur associé participe activement à un champ de recherche porté par une unité de l'Université d'Orléans.

Le statut de chercheur associé ne peut pas être attribué à un chercheur rattaché à titre temporaire à un autre établissement (chercheur post-doctorant, vacataire, etc.). De même, il ne peut pas concerner les professeurs des universités associés à mi-temps (PAST), les maîtres de conférences associés à mi-temps (MAST) et les collaborateurs bénévoles (enseignants chercheurs émérites dont le statut est défini selon le décret n°2021-1423 ou les professeurs et chercheurs honoraires).

Le règlement cadrant le statut de chercheur associé précise les éléments suivants :

- le contexte général (comprenant définition du statut, modalités pour le demander, sa durée, les obligations du chercheur associé, les obligations de l'unité de recherche d'accueil).
- les pièces demandées pour constituer le dossier
- des informations sur la procédure à suivre en fonction de la décision de la Commission Recherche

Des éléments détaillés concernant le rôle des chercheurs associés sont discutés avec la Commission Recherche.

Le formulaire de demande du statut de chercheur associé et un projet de convention d'accueil d'un chercheur associé sont également présentés et analysés par la Commission Recherche.

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus sont validés, après échanges, par la Commission Recherche.

15h42 : sortie de Monsieur VERIN (14 présents / 11 procurations).

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le dossier « chercheur associé » au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	11
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : Le dossier « chercheur associé » est approuvé à l'unanimité.

8. [Avis] Présentation du dossier « chercheur honoraire »

15h41 : arrivée d'Anne DELOUIS

La Vice-présidente de la Commission Recherche présente une proposition de statut des professeurs des universités honoraires, maîtres de conférences honoraires et chercheurs honoraires de l'Université d'Orléans.

Un professeur, maître de conférences ou chercheur honoraire dans une unité de recherche de l'université d'Orléans est un enseignant-chercheur ou un chercheur ayant terminé son éméritat et souhaitant continuer à participer à des activités pédagogiques et/ou de recherche au sein de l'Université d'Orléans.

Le règlement cadrant ce statut est discuté avec la Commission Recherche. Dans le cadre du règlement, plusieurs éléments sont indiqués :

- le contexte général (comprenant définition du statut, modalités pour le demander, sa durée, les obligations du collaborateur honoraire, les obligations de l'unité de recherche d'accueil).
- les pièces demandées pour constituer le dossier
- des informations sur la procédure à suivre en fonction de la décision de la Commission Recherche

Le rôle des honoraires ainsi que la procédure à suivre, de la demande à la signature de la convention, sont expliqués en détail.

Le formulaire de demande de ce statut est également présenté et analysé avec la Commission Recherche. Le formulaire regroupe et la demande de statut d'émérite (déjà disponible à l'Université d'Orléans) et celle de statut d'honoraire. Les *deux statuts (émérite et honoraire)* sont donc regroupés sous l'appellation générale de *statut bénévole*.

Le projet de convention d'accueil d'un collaborateur ayant le statut de bénévole (émérite ou honoraire) est étudié par les membres de la Commission Recherche.

L'ensemble de ces éléments présentés ci-dessus sont validés, après discussions, par la Commission Recherche.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le dossier « chercheur honoraire » au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	11
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : Le dossier « chercheur honoraire » est approuvé à l'unanimité.

9. [Délibération] Discussion - Tremplin pour la Recherche Internationale, Présentée par Anne DELOUIS, Vice-présidente déléguée aux Relations Internationales

Présentation jointe en annexe

L'objectif général de ce projet est de soutenir et renforcer les collaborations scientifiques internationales menées par les unités de recherche de l'Université d'Orléans, sur une durée de trois ans.

Les finalités sont :

- Structurer une coopération scientifique avec une équipe de recherche étrangère.
- Encourager la mobilité internationale et les échanges (ateliers, séminaires).
- Préparer le dépôt de projets ambitieux (ex : ANR, Horizon Europe).

- Valoriser des approches scientifiques variées (diversité disciplinaire).

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le lancement dès le mois de juillet 2025, de l'appel à candidature pour le projet « Tremplin pour la Recherche Internationale » au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	11
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : Le dossier « Tremplin pour la Recherche Internationale » est approuvé à l'unanimité.

10. [Discussion] Questions diverses

Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h34.

La Vice-présidente de la Commission
Recherche



Camélia TURCU

Nouveau dispositif :

Tremplin pour la Recherche Internationale

Appel à projets – édition 2025

L'Université d'Orléans lance un appel à projets "Tremplin pour la Recherche Internationale" (TRI), destiné à soutenir l'amorçage et l'approfondissement de collaborations scientifiques internationales portées par ses unités de recherche, sur une période de trois ans.

Créé dans le cadre de la stratégie de développement international de l'université, ce dispositif vise à renforcer la présence des équipes de recherche dans des réseaux de coopération transnationaux, à diversifier les formats de collaboration (au-delà des grands projets classiques) et à favoriser l'internationalisation de toutes les disciplines, y compris celles moins représentées dans les programmes de financement traditionnels.

À travers le Tremplin pour la Recherche Internationale, l'Université d'Orléans souhaite faire émerger des dynamiques nouvelles, porteuses à terme de projets plus ambitieux et structurants pour l'établissement.

Objectifs

- Permettre la coopération structurée avec une équipe de recherche étrangère autour d'un objectif scientifique commun.
- Soutenir la mobilité internationale et l'organisation de rencontres exploratoires, d'ateliers ou de séminaires conjoints.
- Préparer le dépôt d'un projet de plus grande envergure (ANR, Horizon Europe, etc.).
- Valoriser la diversité des approches scientifiques et les coopérations émergentes.

Montant et nature du financement

- Soutien financier de l'Université d'Orléans : jusqu'à 4 000 € par an par projet, sur une durée maximale de trois ans.
- Bonus ATHENA : un financement additionnel de 2 000 € par an peut être accordé si le partenaire international est membre de l'Université européenne ATHENA.
- Accueil scientifique : possibilité d'organiser, en complément, le séjour à l'UO d'un-e chercheur-e invité-e partenaire, pour une durée de 2 ou 4 semaines.

Dépenses éligibles : mobilités (billets, hébergement), frais d'organisation de rencontres, prestations ponctuelles.

Conditions de versement de la subvention

- Les dispositifs externes de financement similaires auxquels l'unité de recherche a accès devront être mobilisés en priorité.
- À l'issue de la première année, un bilan devra être soumis à la Commission recherche. Le versement des annuités suivantes sera conditionné à la validation de ce bilan et à l'engagement formel de l'unité de recherche pour la poursuite du projet.

Dossier de candidature (max. 4 pages, hors annexes)

- Présentation du porteur principal et de l'implication de son unité de recherche
- Identification du/des partenaires étrangers (nom, fonction, institution, historique du lien)
- Objectif scientifique du projet et intérêt de la collaboration
- Activités prévues sur 3 ans (mobilités en lien avec l'organisation d'ateliers recherche, structuration d'un réseau, publications communes, accueil de stagiaires de recherche, lancement de thèses en codirection ou cotutelle, développement d'un module de formation axée recherche etc.)
- Résultats attendus avec un calendrier provisoire
- Budget prévisionnel, ventilation des dépenses (incluant ou non le bonus ATHENA)
- Perspectives ultérieures (projet commun, réseau, thèses en codirection, organisation de conférences / workshops / colloques etc.)
- Avis de la direction de l'unité de recherche
- Annexes :
 - CV synthétique du porteur et du ou des partenaires (2 pages max.), avec des liens vers leur site web
 - Lettre(s) d'intention ou de soutien du ou des partenaires étrangers, le cas échéant assortie(s) d'un engagement financier, en ressources humaines,

organisationnel, ou portant sur l'accès à des équipements ou à des bases de données, etc.

Critères de sélection

- Clarté et cohérence scientifique du projet
- Valeur ajoutée de la coopération internationale
- Adéquation entre objectifs et budget
- Capacité de conduite de projets, de structuration à l'international et de rebond vers d'autres programmes de recherche
- Implication collective : le projet doit mobiliser plusieurs membres de l'unité de recherche et s'inscrire dans sa stratégie scientifique et d'internationalisation
- Diversité des disciplines représentées

Une attention particulière sera portée aux projets portés par des jeunes chercheurs ou impliquant des doctorants.

Modalités de sélection

Sélection par un jury ad hoc, composé des VP Relations internationales, VP de la Commission Recherche, VP Université européenne ATHENA ainsi que des membres de la Commission de recherche (sauf conflit d'intérêt).

- Évaluation sur dossier uniquement.
- Retour personnalisé en cas de rejet ou de besoin d'ajustement.

Calendrier 2025-26

- Ouverture de l'appel : 10 juillet 2025
- Date limite de dépôt : 31 octobre 2025
- Annonce des résultats : 30 novembre 2025
- Lancement des projets : entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2026
- Bilan à présenter après un an

Soumission des candidatures à :

tremplin-recherche-internationale@univ-orleans.fr